



La mairie en opposition avec l'avis ABF pour demande de PC

Par **SCSTEPH**, le **23/07/2015** à **10:22**

Bonjour,rrnrnJe fais construire sur un terrain hors lotissement situé en zone ABF. J'ai obtenu un avis favorable de l'ABF (Janv 2015) avec une prescription : conserver le mur existant et mettre le portail dans l'alignement.rrnrnCependant, la mairie m'a délivré mon PC en Fév 2015 avec comme prescription d'ouvrir le mur existant et m'oblige à laisser un retrait (5X5) pour stationnement et donc de mettre mon portail en retrait.rrnrnLa mairie va à l'encontre de l'avis ABF. rrnrnQuelle doit être ma position ? Sachant que la mairie doit me délivrer une attestation de conformité à la fin de ma construction. Et quand sera t il si je suis l'avis de l'ABF ?rrnrnNB : j'ai cru comprendre également qu'il y avait une nouvelle loi qui s'applique depuis le 15/07/2015 en matière d'urbanisme...on parle d'EPCI compétente..?rrnrnMerci pour votre réponse.rrnrnCordialement